

Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » La première obligation est un regard incessant de l'âme vers Marie, pour l'imiter dans toutes ses voies.

La Supérieure porte le nom d'Ancelle (Ancilla) ou de servante, pour imiter l'humilité de Marie. Jeanne de Valois fonda son premier monastère à Bourges, d'après le conseil du Père Gabriel-Maria.

L'approbation de la règle fut donnée, le 14 février 1501, par le pape Alexandre VI, qui leva toutes les difficultés sur les instances du Cardinal J.-B. Ferraro. Ce prélat, d'une éminente sainteté, avait eu une apparition du martyr saint Laurent et de saint François d'Assise, qui, tous les deux, lui commandaient de poursuivre la confirmation de cette sainte règle.

En 1517, Léon X l'approuvait et la confirmait encore, après Alexandre VI et Jules II.

En 1606 Paul V, et en 1621 Grégoire XV concédaient à l'Ordre plusieurs grâces et privilèges.

Le costume des Annonciades se compose d'une robe grise, d'un scapulaire d'écarlate, d'un cordon bleu, d'une médaille de la Vierge et d'un manteau blanc. Ces vêtements figurent la pénitence, la Passion de Jésus-Christ, le ciel et la virginité.

Elles portent la corde à dix nœuds, en mémoire des dix vertus de Marie, l'anneau et la médaille, gages de leur inviolable fidélité.

L'Ordre des Annonciades de France comptait au XVIII^e siècle plus de 40 maisons. Aujourd'hui, il possède deux monastères en Belgique et deux en France ; l'un à Villeneuve-sur-Lot, au diocèse d'Agen, et l'autre à Boulogne-sur-Mer.

Daigne la Vierge Sainte conserver longtemps l'Ordre qui lui est cher !

CANADA

Sainte-Monique de Nicolet. — Dimanche matin, sept juillet, commencèrent dans l'excellente paroisse de Sainte-Monique les saints exercices du Jubilé. Durant huit jours et trois fois par jour, malgré des travaux pressants, l'église fut remplie.

Les Fraternités de Sainte-Monique déjà si prospères eurent aussi leur part dans ces jours de grâce ; au cours de la retraite ; 85 novices firent profession et 22 postulants et postulantes prirent le saint habit.